COMMISSION MOTO - REUNION DU MERCREDI 26 AVRIL 2007

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Echevin de la Mobilité	Christian Ceux	Tél : 02/279.45.10 Mail : cabinet.ch.ceux@brucity.be
Ville de Bruxelles Cab de l'Echevin de la Mobilité	François Dewez	Tél : 02/279.45.11 Mail : francois.dewez@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme- Cellule Mobilité	Marianne Dandoy	Tél : 02/279.31.81 Mail : marianne.dandoy@brucity.be
	Géraldine Hubrecht	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Adam Omelko	Tél : 02/279.29.97 Mail : adam.omelko@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Anne-Marie Van Den Houte	Tél : 02/279.60.54 Mail : anne-marie.vandenhoute@brucity.be
Police Bruxelles-Ixelles	Christian Wouters	Tél : 02/279.83.31 Fax : 02/279.83.09
IBSR	Benoît Dupriez	Tél : 02/244.15.07 Mail : benoit.dupriez@ibsr.be
ASBL Fedemot	Eric Bourgeois	Tél : 0477/21.08.83 Mail : namur@fedemot.be membres@fedemot.be
	Benoît Matthys	Tél : 0475/704.504 Mail : bruxelles@fedemot.be

Excusés :

Région-AED Direction des Déplacements	Grégory Moors	Tél : 0497/79.18.95/ 02/204.19.31 Mail : gmoors@mrbc.irisnet.be
AVCB	Erik Caelen	Tél : 02/238.51.65 Mail : erik.caelen@avcb-vsgb.be
MAG		Tél : 03/888.41.63 Mail : pers@mag.be communicatie@mag.be

Introduction :

- Monsieur l'Echevin rappelle que le nouveau collège souhaite assurer la continuité de ce qui a été mis en place précédemment. Ainsi les objectifs poursuivis dans le cadre de la commission moto sont maintenus : élaboration d'une charte, amélioration du stationnement, relais des demandes,…..
  La politique moto s'inscrit en effet dans la politique globale de mobilité de la Ville qui consiste notamment à diminuer la pression du trafic automobile et à encourager les autres modes de déplacement. S'il s'agit de collaborer au développement des transports en commun et de favoriser la mobilité douce, il n'est pas question de négliger la place des deux roues motorisées. La moto est en effet une réponse aux enjeux de taille que sont la fluidité du trafic et le stationnement en ville.

- Monsieur Matthys rappelle les objectifs poursuivis par Fedemot :
  - promouvoir et défendre l'usager des deux-roues motorisés, maintenir un dialogue avec les divers niveaux de pouvoirs en vue d'améliorer notamment la sécurité des motocyclistes ;
  - organiser des formations à la conduite responsable et des journées de sécurité routière notamment dans les écoles secondaires.

Approbation du précédent pv : le pv du 11.10.2006 est approuvé.

Stationnement en voirie

Suite à la dernière réunion, Fedemot a rédigé une note reprenant des propositions pour des choix d'emplacements de stationnement spécifiques aux deux-roues dans le Pentagone, ainsi qu'une proposition pour un système d'attache (arceaux).
Cette note « emplacements de stationnement motos dans le Pentagone-24 avril 2007 » a été transmise par mail aux membres de la commission avant la réunion. Celle-ci est discutée en réunion. Les conclusions sont les suivantes :

Aménagement de l'emplacement réservé aux motos :

- Pour rendre visible et protéger l'emplacement réservé aux motos, celui-ci doit être aménagé avec un arceau, une signalisation claire et potelets (côté voirie) visant à empêcher les véhicules d'utiliser une partie de l'emplacement. Il n'est pas envisagé de prévoir un marquage coloré spécifique.
- Le stationnement en épi inversé est à éviter (sauf si dénivelé important).
- Idéalement, une largeur entre 2m20 et 2m50 est à prévoir pour les emplacements des motos (installation de l'arceau compris)
- Fedemot propose la mise en place d'un arceau d'arrimage unique transversal d'une hauteur comprise entre 30 et 52 cm. Ce système présente l'avantage de ne pas fixer le nombre de motos qui s'y attachent. Pour une meilleure visibilité de l'élément par les piétons, il serait préférable de choisir une hauteur maximale (soit 52cm) ou de prévoir deux niveaux de barres transversales. Fedemot, fort de son expertise, propose de chercher des modèles d'arceaux qui conviennent à l'usage des motards et qu'elle présentera à la Ville.
- La Ville ne souhaite pas aménager des emplacements sur les trottoirs.
- Des emplacements ne peuvent pas être prévus dans les zones piétonnes (cf. code de la route)

Propositions d'emplacements dans le Pentagone (cf. annexe : note de Fedemot) :

1. Place Rogier et alentours

- Il ne s'agit pas de voiries de la Ville de Bruxelles.
- La place Rogier sera prochainement réaménagée, les motocyclistes pourraient émettre leurs remarques et propositions lors de l'enquête publique.
- La police et l'IBSR ne sont pas favorables à ce que les motocyclistes stationnement au milieu de la circulation.

2. Place De Brouckère et alentours

- Les emplacements existants (place De Brouckère et bd Anspach) doivent être revus en terme de visibilité.
- La proposition place De Brouckère (côté cinéma) ne convient pas car l'emplacement se trouve sur trottoirs.
- La proposition rue des Augustins ne convient pas car l'emplacement se trouve sur trottoirs et que l'accès se ferait via le contresens bus. De plus, un futur terminus bus prévus à cet endroit

→ ***La Ville va effectuer un relevé précis des emplacements deux roues existants dans le Pentagone et les améliorer en y rafraîchissant le marquage, en y plaçant un arceau comme proposé par Fedemot (sous réserve des budgets disponibles) et des potelets anti-stationnement. Ceci en commençant par les emplacements situés place De Brouckère.***

→ ***La Cellule Mobilité en collaboration avec la police proposera une nouvelle proposition d'emplacements à proximité de la place De Brouckère.***

3. Place de la Monnaie/rue des Princes

- La proposition ne convient pas car le piétonnier ne le permet pas.

→ ***La Cellule Mobilité en collaboration avec la police proposera une nouvelle proposition d'emplacements à proximité de la place de la Monnaie.***

4. Grand-Place et alentours

- Vu la présence de rues piétonnes dans la zone confort et l'aménagement prévu place Agora, les nouveaux emplacements proposés ne conviennent pas. Peut-être pourrait-on prévoir des emplacements à proximité de la Gare Centrale ?

5. Place de la Bourse

- Il existe un projet de réaménagement de la place de la Bourse. Peut-être pourrait-on prévoir des emplacements rue Maus quand les bus seront déplacés ?

6. Avenue de la Toison d'Or

- Il ne s'agit pas d'une voirie de la Ville de Bruxelles.

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 20 juin à 9h** au centre administratif (bd Anspach, 6), salle 12/36.